

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-21_2026-DE

**DEPARTEMENT DE
L'YONNE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVALLON**

**SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS**

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
- Présents : 33
- Absents : 23
- dont ayant donné Pouvoir : 2
- Votants : 35

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 28
- Absents : 21
- dont ayant donné pouvoir : 2
- Votants : 30

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
- Présents : 13
- Absents : 7
- dont ayant donné Pouvoir : 2
- Votants : 15

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 4
- Absents : 1
- Pouvoir : 0
- Votants : 4

Le neuf mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO CCCVT pour Fleys : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT.

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Dannemoine : M. Eric KLOETZEN décédé est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS décédée est suppléée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Collan : M. Francis GOGOIS Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.

Délégué titulaire absent non excusé suppléé : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Vezannes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : Mme Delphine GRIFFON.

Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. François FLEURY, délégué titulaire de Jully

Secrétaire de séance : M. Jacques TRIBUT, délégué titulaire de Tronchoy.

Date de convocation : 27 février 2026

Délibération n° 21-2026

Objet : Renouvellement du réseau d'eau de la commune de BERU—Adoption du projet / Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie -Convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de l'Yonne

Monsieur le Président rappelle au comité syndical le projet de renouvellement du réseau d'eau au niveau de la grande rue sur la commune de BERU, inscrit au PPI 2026.

L'objectif principal du projet est de renouveler les conduites de la Grande rue de Béru afin de diminuer les fuites sur le réseau et d'améliorer le rendement.

La reprise de la chaussée de la RD98 au niveau de la grande rue (entre la mairie et le croisement rue de Viviers) est prévue par le Département de l'Yonne. Le SET va renouveler le réseau d'eau ancien au minimum sous cette emprise.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de l'Yonne. Le SET mandatera une entreprise pour la réalisation des travaux d'eau potable et la reprise de la chaussée en pleine largeur. Le SET refacturera au Département la partie voirie à sa charge. Les opérations comptables liées à cette opération pour le compte du Département seront imputées au chapitre 45 en dépenses et recettes en TTC.

Montant total estimatif des travaux HT y compris maîtrise d'œuvre (hors travaux pour le compte du Département) : 69 022€ HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, le Syndicat des Eaux du Tonnerrois souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et de l'AESN.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Intitulé du projet :		Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - Commune de Béru			
Porteur de projet :		SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS			
Dépenses			Recettes		
Travaux	65 861,00		AESN	25 %	17 390,00
Maîtrise d'œuvre	3 161,00		Etat au titre de la DETR	55 %	37 824,00
			Syndicat des Eaux du Tonnerrois	20 %	13 808,00
Total € HT	69 022,00		Total € HT	100 %	69 022,00
TVA 20 %	13 804,40		Syndicat des Eaux du Tonnerrois		13 804,40
Total € TTC	82 826,40		Total € TTC		82 826,40

A cet effet, Monsieur le Président propose au comité syndical :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et de SOLLICITER les demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'AESN ;

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

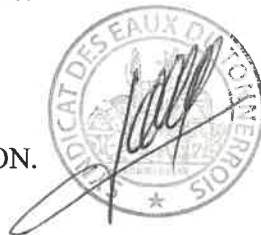
DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération y compris la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ACCEPTE l'ensemble de ces propositions et AUTORISE Monsieur le président à en poursuivre l'exécution

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le secrétaire de séance
M Jacques TRIBUT

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jacques Tribut.

Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-21_2026-DE